

INFORMATIONS 2025 - 2026

Échéances et délais impératifs

Voici les échéances dès septembre prochain :

2025

- 30 septembre : inscription aux examens de pratique
- 31 octobre : inscription aux cours et examens de théorie
- 14 décembre : inscription des participants à l'Assemblée des délégués du 11 janvier 2026
- 31 décembre : déclaration SUIA dans Hitobito des œuvres interprétées (amende de l'ASM de Frs 150.-)
- 31 décembre : mise à jour des musiciens dans Hitobito pour la facturation des cotisations de l'année suivante
- 31 décembre : annonce au président des membres décédés depuis la dernière Assemblée des délégués

2026

- 30 avril : demande de subventions pour les élèves qui suivent des cours avec les écoles de musique

Rappel : aviser par courriel le secrétariat à chaque changement concernant la FJM

Afin de mettre à jour les données dans notre logiciel de gestion de la FJM, merci d'envoyer un courriel au secrétariat quand :

- il y a un changement dans Hitobito : directeur, président, administrateur et responsable Suisa ;
- il y a un changement pour les ensembles de jeunes : directeur, responsable des jeunes musiciens ;
- il y a, dans Hitobito (notamment pour gérer l'envoi du bulletin) : ajout de musicien, démission/décès d'un membre ;
- vous changez de coordonnées bancaires.

Merci aussi de nous annoncer dès que possible vos anniversaires de 75, 100, 125, 150, 175 et 200 ans.

Suisa

Chaque société doit avoir un responsable SUIA dans Hitobito. **Les œuvres musicales interprétées durée l'année doivent être introduites dans Hitobito jusqu'au 31 décembre 2025.** Les sociétés qui ne respectent pas le délai et la transmission par hitobito seront pénalisées et devront payer une amende de CHF 150.- à l'ASM.

Annonce de vos manifestations

Le module agenda du site fjm.ch a été mis à jour avec un affichage plus clair en page d'accueil et une simplification lors de la soumission d'évènement. Une case à cocher a été ajoutée afin de permettre le transfert automatique de l'évènement vers le calendrier culturoscPe. Nous vous prions d'annoncer vos événements uniquement musicaux directement dans l'agenda FJM sous <https://fjm.ch/evenements/soumettre-un-evenement>. Nous sommes à votre disposition pour vous aider à enregistrer vos événements si vous rencontrez des problèmes.

Subvention du canton du Jura pour la formation des jeunes musiciens des sections FJM

Au cas où une subvention nous est accordée pour l'année scolaire 2025/2026, il sera procédé de la même façon que par le passé. Vous trouverez le formulaire Word à télécharger directement sur notre **site internet (downloads, formulaire, Aide financière formation)**. Vous trouverez également les règles d'octroi de subventions dans le même document ainsi que la nouvelle procédure. Les sociétés bénéficiaires de 2024/2025 ont reçu leur décompte en fin juin.

Partenaires officiels

Pour rappel, nous vous recommandons les sponsors suivants qui soutiennent notre fédération :
Manifestations officielles FJM : Assemblée des délégués, JMJ, Lutrin d'Or, Fête Cantonale de musique FJM

Groupe Feldschlössen : contact

les sociétés du district de Porrentruy et du district de Delémont peuvent contacter
Sébastien Koulmey : Sebastien.Koulmey@fgg.ch / 079 752 12 71

Pour les Franches-Montagnes, le Jura Bernois et Bienne
Michael Roethenmund : Michael.Roethenmund@fgg.ch / 079 576 65 99

Accord : Au moins 1 produit de la gamme présent à chaque manifestation officielle FJM
1 banderole présente à chaque manifestation officielle FJM
Ristourne annuelle selon chiffre d'affaire pour la FJM

Hetzeisen Voyages / Novicar : contact

Olivier Hertzeisen : infos@hertzeisen-giger.ch / 032 425 72 08

Accord : 1 banderole présente à chaque manifestation officielle FJM
Ristourne 5 % pour la société + 5 % pour la FJM par voyage organisé

LQJ / Pressor : contact

Pour banderole, annonces, journaux, matériel de tables : marketing@lqj.ch. / 032 421 18 18

Accord : 1 banderole présente à chaque manifestation officielle FJM

Vin Le Domaine de la Commune d'Yverne : contact (jusqu'au 31.12.2025)

Christine Favre : vins@Yverne.ch / 079 529 48 54

Accord : Au moins 1 produit de la gamme présent à chaque manifestation officielle FJM
1 banderole présente à chaque manifestation officielle FJM
Ristourne de 10 % par commande

Vin Les Caves Munier : contact (dès 01.01.2026)

Laurent Munier : contact@caves-munier.ch / 079 783 83 33

Accord : Au moins 1 produit de la gamme présent à chaque manifestation officielle FJM
1 banderole présente à chaque manifestation officielle FJM
Ristourne de 10 % par commande

RGK Traversa Pressing : contact (dès 01.01.2026)

Régine Traversa : rgktraversapressing@gmail.com / 032 422 28 72 / 032 495 10 05

Accord : Ristourne de 20 % sur chaque commande individuelle ou de société
Pour le pressing Egen de Delémont, Moutier

Fédération Jurassienne de Musique

Le président :



Christian Kobel

La secrétaire :



Sylvie Frossard